



Achat d'un manteau de fourrure

Par **orphee92**, le **07/01/2016** à **20:39**

Bonjour,

J'ai acheté un manteau d'hiver il y a environ 2 mois. J'ai mis mon manteau pour la première fois, un mois après l'achat (les températures commençaient à se refroidir sérieusement). Je me suis rendue compte que les manches étaient trop courtes. Le coût de ce manteau est très élevé (environ 1500 €).

Le commerçant n'a pas voulu le reprendre et m'a proposé de rallonger les manches. Pour cela, il devait chercher un couturier spécialisé dans la fourrure.

Aujourd'hui, j'ai toujours un manteau aux manches trop courtes. Que puis-je faire?

Par **youris**, le **07/01/2016** à **20:57**

bonjour,

vous achetez un manteau d'un prix élevé sans vérifier qu'il vous aille.

le commerçant est dans son droit de ne pas le reprendre, car vous ne disposez pas de droit de rétractation.

salutations

Par **orphee92**, le **08/01/2016** à **09:35**

Bonjour,

Le jour de l'achat, j'ai essayé le manteau mais j'avais un pull à manches courtes. Je ne me suis donc pas rendue compte de la longueur des manches.

Une autre cliente du magasin a fait le même constat.

Il n'y a donc rien à faire?

Par **youris**, le **08/01/2016** à **09:56**

vous ne pouvez qu'espérer qu'un geste commercial du commerçant.
contrairement à ce que beaucoup de personnes pensent, le droit de rétractation du consommateur en cas d'achat ne s'applique pas dans tous les cas.
il s'applique par exemple dans les ventes à distance ou ventes par démarchage.